

A

anarchist pamphlet. n°1.
November 21, 2015

The Legitimacy of Law Enforcement Agencies

Acknowledging Police Intimidation

Montreal, *Front Commun* Protest, October 3, 2015

A line of police officers armed with guns and batons occupies the east side of McGill College Avenue. Accustomed to the quasi-military presence of these so-called “forces of order”, the majority of the protesters present pay little, if any, attention to this intimidating show of force. Curiously, these same protesters are the ones who, in their public institutions, enforce “zero tolerance” policies towards intimidation, ardently opposing this destructive force. The double standard is striking and looks something like this:

Whereas we readily acknowledge and denounce the intimidation resulting from a child’s attempt to render fellow schoolchildren subservient, the vast majority of us refuse to acknowledge the intimidation inherent in police practices in spite of the fact that the goal of a police force, much like the goal of the child autocrat, is to enforce obedience.

If we readily admit that the child’s attempt to enforce obedience constitutes intimidation, then why are we so reluctant to label as intimidation this same attempt when it is carried out by a police force?

On the Necessity and the Legitimacy of Police Intimidation

For those of you who think this intimidation necessary, and thus legitimate, ask yourself the following questions: Does the schoolchild’s intimidation promote the proper functioning of the schoolyard or is it more likely to inhibit it? Does the

schoolchild’s intimidation promote the security and well-being of the other children or is it more suited to rendering them subservient? Does the schoolchild’s intimidation promote peace between the schoolchildren or is it more likely to foster division and despair amongst them?

It is at this point that ardent defenders of the police will attempt to differentiate the intimidation used by the child from that used by police. They will do so by arguing that police intimidation serves a social function – that of guaranteeing social peace – a function that the child’s intimidation in no way serves.

According to this argument, police intimidation is justified because it promotes social peace. This argument overlooks the fact that oppressive means such as intimidation are incapable of promoting peaceful ends. Oppression and peace are mutually exclusive. Therefore, it is impossible to argue that the one promotes the other.

Police intimidation is identical to the child’s intimidation and cannot be defended by the generalized and erroneous belief that it promotes social peace. Those who, in spite of this argument, continue to justify police intimidation using the above-mentioned justification will do so only to subjugate you.

The Intellectual Subjugation of the People

Before a new pharmaceutical product is brought to market, we first require that it be evaluated by an independent organization capable of *a*) evaluating the benefits and risks associated with the product and of *b*) determining the efficacy of the product. In theory, this evaluation shields us from the false assertions and crippling bias of pharmaceutical companies.

Curiously, when our government imposes a police force upon us, this wariness – the one that protects us from the pharmaceutical company by requiring reliable proof – suddenly disappears and, without ever requiring any proof, we blindly accept governmental assertions such as “the police promotes social peace”.

Proving the Legitimacy of Law Enforcement Agencies

To prove the legitimacy of an institution, whichever it may be, one must first subject it to philosophical critique. If the institution crumbles under the weight of this critique, it is illegitimate (Chomsky 178)¹. If, on the other hand, the institution survives philosophical critique, the conclusions derived from the arguments defending the institution must be validated by means of an independent evaluation of the empirical facts. Once these are in agreement with the philosophical defense of the institution, the legitimacy of the institution follows.

To prove the legitimacy of law enforcement agencies, the government must answer, amongst others, the following questions:

Is coercion likely to promote peace or to facilitate subjugation?

What circumstances justify the use of coercion?

Why is it fair and desirable that only one institution be authorized to use violence in a legitimate manner?

What justifies the use of weapons by law enforcement agencies but not by any other organization of men?

In what way does a weapon contribute to social peace? The primary functions of a weapon are to intimidate, wound, and kill; are these not antithetical to peace?

Is weaponry not liable to facilitate oppression and subjugation rather than emancipation and liberation?

Is a weapon not a symbol and source of antagonisms rather than a symbol and source of cooperation between individuals?

Given that the above-mentioned questions constitute only a small fraction of the theoretical issues with which law enforcement agencies must deal before being able to prove their legitimacy, it is highly unlikely that this institution would resist a more thorough philosophical examination.

If, however, it does survive a thorough philosophical examination, an empirical study of the facts would still have to be conducted in order to confirm or refute the conclusions obtained during the philosophical inquiry.

The legitimacy of law enforcement agencies depends entirely upon this philosophical and empirical study and upon the reasoned conclusions derived from it.

Until the day when such a study proving the legitimacy of law enforcement agencies is conducted, it is only fair and reasonable to presume that all law enforcement agencies are illegitimate.

¹Chomsky, Noam. On Anarchism. Edinburgh: AK Press. 2005. PDF.
<<https://libcom.org/files/1345266991261.pdf>>.

Nicholas Lénart

A

revue anarchiste. n°1.
21 novembre 2015

La légitimité de l'institution policière

Reconnaître l'intimidation policière

Montréal, manifestation du Front Commun, 3 octobre, 2015

Une ligne de policiers armés de fusils et de matraques longent le côté est de l'avenue McGill College. Accoutumée à la présence intimidante de ces quasi-militaires, de ces soi-disantes «forces de l'ordre», la majorité, sinon l'entièreté des manifestants, ne leur portent guère attention. Curieusement, ce sont ces mêmes manifestants qui, dans leurs institutions publiques, adoptent des politiques de «tolérance zéro» envers l'intimidation, s'opposant si ardemment à cette force destructive. Ce paradoxe se dessine ainsi:

Tandis que nous qualifions d'intimidateur l'enfant qui, dans la cour d'école, cherche à faire obéir ses compatriotes, nous refusons de reconnaître chez les policiers l'intimidation que nous dénonçons chez l'enfant. Et pourtant, une force policière, tout comme l'enfant autocrate, cherche à faire obéir autrui.

Si nous qualifions d'intimidation les tentatives de l'enfant de faire obéir autrui, pourquoi refusons-nous de qualifier d'intimidation ces mêmes tentatives lorsqu'elles sont effectuées par une force policière?

Sur la nécessité et la légitimité de l'intimidation policière

Pour ceux d'entre vous qui jugent cette intimidation nécessaire, et donc légitime, posez-vous les questions suivantes: l'intimidation de l'enfant est-elle nécessaire au bon fonctionnement de la cour d'école, ou est-elle plutôt nuisible à celle-ci? Sert-

elle à promouvoir la sécurité et le bien-être des autres enfants ou plutôt à les asservir? Sert-elle à promouvoir la paix entre les enfants, ou sème-t-elle plutôt la discorde et la misère?

C'est à ce moment-ci que les défenseurs acharnés de la police voudront différencier l'intimidation utilisée par l'enfant de celle de la police. Ils le feront en disant que l'intimidation utilisée par cette dernière sert une fonction sociale – celle de garantir la paix sociale – une fonction que l'intimidation de l'enfant ne sert aucunement. Voyons en quoi consiste cet argument.

Selon cet argument, l'intimidation policière est justifiée parcequ'elle promeut la paix sociale. Cependant, quelconque moyen oppressif tel que l'intimidation ne peut être propice à la paix sociale. L'oppression et la paix, ce sont des notions qui s'excluent mutuellement. Il est donc impossible d'argumenter que l'un favorise l'autre.

L'intimidation policière est identique à celle de l'enfant et ne peut être défendue par la croyance généralisée et fautive qu'elle favorise la paix sociale. Ceux qui, malgré cet argument, continueront de soutenir l'intimidation policière en utilisant la justification susmentionnée le feront dans l'unique but de vous asservir.

L'asservissement intellectuel du peuple

Avant la mise en marché d'un nouveau produit pharmaceutique, nous exigeons que celui-ci soit évalué par une organisation indépendante en mesure de a) évaluer les bienfaits et les risques associés à celui-ci et de b) déterminer l'efficacité de ce produit. En théorie, cette évaluation nous met à l'abri des fausses affirmations et de la partialité des compagnies pharmaceutiques.

Curieusement, lorsque notre gouvernement nous impose une force policière, cette méfiance – celle qui nous protège de la compagnie pharmaceutique en exigeant des preuves fiables – disparaît soudainement et, sans jamais exiger des preuves, nous acceptons aveuglement les affirmations gouvernementales biaisées telles que «la police promeut la paix».

Prouver la légitimité de l'institution policière

Pour prouver la légitimité d'une institution, quelle qu'elle soit, il faut, en premier lieu, la soumettre à une critique philosophique. Si l'institution ne résiste pas à cette critique, elle est illégitime (Chomsky 178)¹. Si, par contre, l'institution résiste à cette critique philosophique, les conclusions tirées des arguments défendant l'institution doivent nécessairement être validées à l'aide d'une évaluation indépendante des faits empiriques. Une fois que ceux-ci s'accordent avec la défense philosophique de l'institution, s'ensuit alors la légitimité de cette dernière.

Pour prouver la légitimité de l'institution policière, le gouvernement doit répondre, entre autres, aux questions suivantes:

La coercition promeut-elle la paix, ou risque-t-elle plutôt de faciliter l'asservissement?

Quelles sont les circonstances justifiant l'utilisation de la coercition?

Pourquoi est-il juste et souhaitable qu'une seule institution puisse utiliser la violence de façon légitime?

Qu'est ce qui justifie l'utilisation d'armes par une force policière et non par quelconque autre organisation d'hommes?

En quoi une arme contribue-t-elle à promouvoir la paix sociale? Les fonctions principales d'une arme qui sont d'intimider, de blesser et de tuer, ne sont-elles pas antithétiques à la paix?

Une arme ne risque-t-elle pas d'être principalement un instrument permettant d'opprimer et d'asservir plutôt que d'émanciper et de libérer?

Une arme n'est-elle pas symbole et source d'antagonismes plutôt que symbole et source de coopération entre individus?

Étant donné que les questions énumérées ici ne constituent qu'une fraction des problématiques théoriques avec lesquelles une institution policière doit composer avant de pouvoir prouver sa légitimité, il est peu probable que cette institution résiste à un questionnement philosophique plus approfondi.

Si jamais, par contre, elle parvient à résister à un questionnement complet, il serait tout de même nécessaire qu'une analyse des faits empiriques soit menée pour confirmer ou réfuter les conclusions obtenues lors du questionnement ci-dessus.

La légitimité de l'institution policière dépend entièrement de cette étude philosophique et empirique et des conclusions raisonnées qui en seront tirées.

Tant qu'une telle étude prouvant la légitimité de l'institution policière ne sera menée, il est tout à fait juste et raisonnable de présumer illégitime toute institution policière.

¹Chomsky, Noam. On Anarchism. Edinburgh: AK Press. 2005. PDF.
<<https://libcom.org/files/1345266991261.pdf>>.

Nicholas Lénart